

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE du 24 AVRIL 2019

### NOTE EXPLICATIVE (FAQ)

#### 1. Combien d'administrateurs indépendants siègent au Conseil d'Administration ?

Suite à la finalisation du rapprochement avec SAB, notre Conseil d'Administration se compose de 15 membres, dont 3 sont indépendants au sens du droit belge.

Par ailleurs, bien que Martin Barrington, William Gifford et Alejandro Santo Domingo, qui ont rejoint le Conseil d'Administration d'AB InBev après le rapprochement avec SAB, ne soient pas considérés comme des administrateurs indépendants en vertu du droit belge, ils ne représentent pas l'actionnaire de contrôle d'AB InBev. Ils ont été nommés par nos Actionnaires Restreints (e.a. Altria et Bevco). Altria et Bevco ne font pas partie du même groupe que nos actionnaires de contrôle et ne partagent aucun intérêt commercial avec nos actionnaires de contrôle, mis à part leur détention d'actions AB InBev.

#### 2. Le Conseil d'administration d'AB InBev ne devrait-il pas être composé d'une majorité d'administrateurs indépendants ? Comment AB InBev justifie-t-elle le nombre actuel ?

Notre Conseil d'administration se compose de 15 membres, dont 3 sont indépendants au sens du droit belge. AB InBev respecte pleinement le Code belge de gouvernance d'entreprise, qui recommande que les sociétés aient au moins 3 administrateurs indépendants.

Étant donné que notre Conseil d'Administration est composé exclusivement d'administrateurs non exécutifs, nous sommes convaincus que le fait d'avoir 3 administrateurs indépendants offre l'équilibre approprié pour garantir que les intérêts de tous les actionnaires soient pris en compte. De plus, bien que Martin Barrington, William Gifford et Alejandro Santo Domingo ne soient pas considérés comme des administrateurs indépendants en vertu du droit belge, ils ne représentent pas les actionnaires de contrôle d'AB InBev. Ils ont été nommés par nos Actionnaires Restreints (e.a. Altria et Bevco). Altria et Bevco ne font pas partie du même groupe que nos actionnaires de contrôle et ne partagent avec eux aucun intérêt commercial, mis à part leur détention d'actions AB InBev.

#### 3. AB InBev compte-t-elle respecter l'exigence belge en matière de diversité des genres au Conseil d'Administration ?

AB InBev applique une approche d'« égalité des chances » dans son processus de nomination d'administrateurs (potentiels). La sélection des candidats à la fonction d'administrateur est basée sur des critères objectifs détaillés dans notre Charte du Comité de Nomination (incluse dans notre Charte de gouvernance d'entreprise et disponible via : <https://www.ab-inbev.com/investors/corporate-governance/corporate-governance-documents.html>)

Notre objectif est d'avoir un Conseil d'Administration équilibré en tenant compte principalement des compétences, de la formation, de l'expérience et des antécédents de

chaque membre du Conseil d'Administration. Évidemment, en tant que société belge cotée en bourse, nous visons toujours à respecter toutes les règles et réglementations locales, et nous continuerons à le faire.

En vertu du Code des Sociétés belges, au moins un tiers des administrateurs doit être de sexe féminin. En tant que société récemment cotée en bourse ayant des actions admises à la négociation sur Euronext Brussels depuis le 11 octobre 2016, Anheuser-Busch InBev devra respecter les exigences de diversité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Actuellement, deux de nos membres du Conseil d'Administration, Michele Burns et Maria Asuncion Aramburuzabala, sont des femmes. L'ordre du jour de notre prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires comprend la proposition de nommer trois nouvelles femmes au Conseil d'Administration : Dr Xiaozhi Liu (administratrice indépendante), Mme Sabine Chalmers et Mme Cecilia Sicupira. Si leur nomination est approuvée par l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, notre Conseil d'Administration sera composé de 5 femmes sur 15 membres du Conseil d'Administration.

#### **4. Quels membres du Conseil d'Administration démissionneront lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires le 24 avril ?**

Olivier Goudet, Alexandre Behring, Stéfan Descheemaeker et Carlos Alberto Sicupira ont décidé de quitter leur fonction de membre du Conseil d'Administration immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

M. Goudet siège au Conseil d'Administration d'AB InBev depuis avril 2011 et le préside depuis avril 2015. M. Behring, M. Descheemaeker et M. Sicupira siègent au sein de notre Conseil d'Administration depuis 2014, 2008 et 2004 respectivement. Nous tenons à remercier chaleureusement chacun d'entre-eux pour leur engagement remarquable et leur précieuse contribution à la Société durant l'exercice de leurs fonctions respectives et leur souhaitons bonne chance pour leurs futurs projets.

#### **5. Qui sont les nouveaux membres du Conseil d'Administration proposés ?**

Pour reprendre le siège d'administrateur indépendant qu'occupait M. Goudet, nous aurons le plaisir d'accueillir Dr Xiaozhi Liu. Pour remplacer M. Behring, M. Descheemaeker et M. Sicupira, nos actionnaires de contrôle sont heureux d'annoncer que M. Claudio Garcia, Mme Sabine Chalmers et Mme Cecilia Sicupira seront proposés comme nouveaux administrateurs à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

**Dr Xiaozhi Liu** est une citoyenne allemande née en Chine, parlant couramment l'anglais, l'allemand et le chinois. Elle est la fondatrice et la CEO de ASL Automobile Science & Technology (Shanghai) Co. Ltd, depuis 2009 et est administratrice indépendante d'Autoliv (NYSE) et Fuyao Glass Group (SSE). Précédemment, elle a occupé plusieurs positions de cadre supérieur, y compris celles de Présidente et CEO de Neotek (Chine), Vice-Présidente et CEO de Fuyao Glass Group, Vice-Présidente et CEO de General Motors Taiwan, Directrice de véhicule de concept (*Director of concept vehicle*) pour Buick Park Avenue et Cadillac, de Vehicle Electronics-Control and Software Integration pour GM North America, Directrice technique (*CTO*) et Ingénieure en Chef de General Motors Greater China Region, et Representative Managing Director de Delphi Automotive à Shanghai, en Chine.

Avant 1997, elle était responsable pour Delphi Packard China JV de Development, Sales & Marketing, ainsi que New Business Development. Outre ces postes de cadre, Dr Liu était également administratrice indépendante de CAEG (SGX) de 2009 à 2011. Dr Liu a une riche

expérience professionnelle couvrant les domaines de gestion générale d'entreprise, compte de résultats, de développement technologique, de commercialisation & de ventes, de fusions & acquisitions, y compris aux Etats-Unis, en Europe et en Chine auprès d'entreprises du Top 500 global et auprès d'entreprises chinoises privées de premier ordre. Elle a obtenu un Ph.D. en Chemical Engineering, un diplôme de Master en Electrical Engineering à l'Université de Erlangen/Nuremberg en Allemagne, et un diplôme de Bachelor en Electrical Engineering à la Xian Jiao Tong University à Xian, en Chine. Elle a également assisté à la Dartmouth Tuck School of Business for Executives.

Dr Liu répond aux exigences fonctionnelles, familiales et financières d'indépendance prévues à l'article 526ter du Code des sociétés et dans la Charte de Gouvernance de la Société. En outre, Dr Liu a expressément indiqué et le Conseil d'Administration est d'avis qu'elle ne présente aucune relation avec une quelconque société qui serait de nature à compromettre son indépendance.

**Mme Cecilia Sicupira**, une citoyenne brésilienne, est diplômée de l'American University de Paris avec un Bachelor's Degree en International Business Administration et de la Harvard Business School (programme Owner/President Management (OPM)). Mme. Sicupira siège en ce moment au Conseil d'Administration de Lojas Americanas S.A (BOVESPA: LAME4), où elle est membre des comités Finance et People, et de Ambev S.A. (BOVESPA : ABEV3). Précédemment, elle a siégé aux conseils de Restaurant Brands International (NYSE: QSR) et de São Carlos Empreendimentos S.A. (BOVESPA: SCAR3). Mme Sicupira a commencé sa carrière en tant qu'analyste dans la Investment Banking Division couvrant l'Amérique latine de Goldman Sachs. Aujourd'hui elle est administrateur et associée de LTS Investments.

**Mme Sabine Chalmers**, une citoyenne américaine, a obtenu un diplôme de Bachelor en droit à la London School of Economics et est autorisée à pratiquer le droit en Angleterre et dans l'Etat de New York. Mme Chalmers est la General Counsel de BT Group plc et siège au Conseil d'Administration et au Comité Audit & Finance de Coty Inc. Avant de rejoindre BT, elle était Chief Legal and Corporate Affairs Officer & Secrétaire du Conseil d'Administration d'Anheuser-Busch InBev, un poste qu'elle a occupé de 2005 à 2017. Mme Chalmers a rejoint Anheuser-Busch InBev après 12 ans chez Diageo plc où elle a occupé plusieurs postes juridiques élevés, y compris celui de General Counsel des activités d'Amérique latine et d'Amérique du Nord. Avant Diageo, elle était collaboratrice au cabinet d'avocats Lovell White Durant à Londres, spécialisée en fusions et acquisitions.

**M. Claudio Garcia**, un citoyen brésilien, a obtenu un B.A. en Economie de l'Universidade Estadual do Rio de Janeiro, Brésil. M. Garcia a occupé un poste d'interne auprès de Companhia Cervejaria Brahma en 1991 et a été employé en tant que Management Trainee en février 1993. De 1993 à 2001, M. Garcia a occupé plusieurs postes dans le domaine de la finance, en particulier dans le secteur de l'établissement du budget. En 2001, il a démarré le premier Shared Service Center pour Ambev et en 2003, il a été nommé à la tête des opérations Technology et Shared Services. M. Garcia a participé à tous les projets d'intégration M&A de 1999 à 2018. En 2005, il a été nommé Chief Information and Shared Service Officer pour Inbev (suite à la combinaison entre Ambev et Interbrew) à Louvain, en Belgique. De 2006 à 2014, M. Garcia a combiné les fonctions de Chief People et Technology Officer. De 2014 à janvier 2018, M. Garcia a été le Chief People Officer d'Anheuser-Busch InBev. M. Garcia est membre du conseil d'administration de Lojas Americanas, the Garcia Family Foundation, président de la Telles Foundation et Trustee auprès de la Chapin School à New York City..

## **6. Qui remplacera Olivier Goudet à la présidence du Conseil d'Administration ?**

Sous réserve de l'approbation de certaines modifications apportées aux statuts de la Société concernant le président du Conseil d'Administration (cf. question 8 ci-dessous) et sous réserve de sa réélection en tant qu'Administrateur d'Actions Restreintes lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, le Conseil d'Administration a l'intention de nommer M. Martin J. Barrington comme nouveau président à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires. Il fait partie de notre Conseil d'Administration depuis la clôture de notre rapprochement transformateur avec SAB en octobre 2016.

Sa candidature à la présidence sera proposée à l'unanimité par notre Conseil d'Administration, y compris par les administrateurs indépendants, à compter de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires. Il connaît bien notre secteur et notre société. Il fait partie de notre Conseil d'Administration depuis la clôture de notre rapprochement avec SAB en octobre 2016. Nous pensons que son expérience en tant qu'ancien Président et CEO d'une multinationale cotée en bourse, lui confère de solides compétences pour la fonction. Expert en gouvernance, en questions réglementaires et en excellence opérationnelle, il a quitté son poste précédent, fort d'une expérience reconnue en création de valeur pour les actionnaires. Il a quitté sa précédente fonction de Président et CEO il y a presque un an, et aura donc suffisamment de temps à consacrer à AB InBev en tant que Président de notre Conseil d'Administration.

## **7. Pourquoi MM. Barrington, Gifford et Santo Domingo ne sont-ils renommés que pour un mandat d'un an ?**

MM. Barrington, Gifford et Santo Domingo sont des Administrateurs d'Actions Restreintes nommés sur proposition des Actionnaires Restreints. Conformément à l'article 19.4 (b) de nos statuts, ces Administrateurs d'Actions Restreintes sont nommés pour des périodes d'un an renouvelables.

## **8. Quelles modifications des statuts proposez-vous aux actionnaires ?**

Il sera demandé à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires d'approuver un certain nombre de changements à l'objet social de la Société (article 4 des statuts de la Société) en vue (i) de simplifier et moderniser la formulation et (ii) d'élargir le champ de l'objet social pour permettre à la Société d'étendre ses activités et de créer des opportunités de croissance supplémentaires, le cas échéant.

La nouvelle clause relative à l'objet social sera la suivante :

*« La Société a pour objet:*

*a) la production et le commerce de toutes espèces de produits, y compris (mais sans y être limité) les bières, boissons, produits alimentaires et tous les produits connexes, ainsi que tous les sous-produits et accessoires, de tous usages, de toutes provenances, pour toutes finalités et sous toutes formes, et la fourniture de tous types de services; et*

*b) l'acquisition, la détention et la gestion directe ou indirecte de participations ou d'intérêts dans des sociétés, des entreprises ou d'autres entités ayant un objet similaire ou connexe à l'objet défini ci-avant, ou de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de celui-ci, en Belgique et à l'étranger, et le financement de telles sociétés, entreprises ou autres entités par prêts, cautionnements ou sous toute autre forme.*

*En général, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières, toutes opérations mobilières et immobilières, participer à tous projets de recherche et développement, ainsi que procéder à toute autre opération de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet social»*

Par exemple, la portée étendue de l'objet social couvrira toutes opportunités commerciales découlant d'utilisations innovantes de nos résidus de céréales, tout en nous permettant de développer des solutions pour un marché intégré, destinées à nos clients dans plus de 6 millions de points de vente dans le monde et, donc également à nos consommateurs.

Nous renvoyons au rapport spécial du Conseil d'Administration, rédigé conformément Code des Sociétés belges, pour tout complément d'informations concernant les modifications proposées à l'objet social de la Société. Le rapport spécial du Conseil d'Administration est disponible sur notre site web.

En outre, il a été proposé à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de modifier l'article 23 des statuts en vue de permettre au Président d'être soit administrateur indépendant, soit Administrateur d'Actions Restreintes. La modification proposée élargirait la réserve de candidats éligibles à la fonction de Président et permettrait à notre Conseil d'Administration d'élire un Président qui serait un administrateur indépendant ou un représentant des Actionnaires Restreints (e.a. Altria ou Bevco). Altria et Bevco ne partagent aucun intérêt commercial avec nos actionnaires de contrôle, mis à part leur détention d'actions AB InBev. Les représentants de la Stichting au Conseil d'Administration restent exclus de la réserve de candidats potentiels.

## **9. Quels sont les changements proposés concernant la rémunération des Administrateurs ?**

À la suite d'un exercice de benchmarking réalisé à la demande du Comité de Rémunération, il a été proposé à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires d'approuver les changements suivants concernant la rémunération des Administrateurs :

- une augmentation de 36 pour cent de la portion en espèces fixe de la rémunération du Président. (c'est-à-dire de 187 500 EUR à 255 000 EUR) ;
- une simplification de la structure de l'élément en espèces de la rémunération des membres du Conseil d'Administration, par laquelle la rémunération annuelle fixe des administrateurs ne sera plus complétée par d'une indemnité de présence pour chaque réunion du Conseil d'Administration au-delà de dix réunions physiques et pour chaque réunion de Comité, et sera remplacée par une provision fixe. Les montants proposés sont énoncés dans la convocation ; et
- le passage d'options d'achat d'actions à des restricted stock units (RSU) pour payer la portion en actions de la rémunération des administrateurs. Ces restricted stock units sont définitivement acquises après 5 ans et, au terme de cette période, donnent droit à leur porteur à une action AB InBev par restricted stock unit. Le nombre de restricted stock units correspondra à une valeur brute fixe de (i) 550 000 EUR pour le Président du Conseil d'Administration, (ii) 350 000 EUR pour le Président du Comité d'audit et (iii) 200 000 EUR pour les autres administrateurs. L'exercice de benchmarking susmentionné a montré que les sociétés utilisent davantage des actions ou des restricted stock units pour rémunérer leurs administrateurs que des options d'achat d'actions. Le passage aux restricted stock units suit également la recommandation du projet de nouveau Code belge de gouvernance d'entreprise visant

à favoriser la rémunération en actions des membres de conseils d'administration. Pour mieux nous conformer aux pratiques du marché, nous suivrons à l'avenir cette recommandation et octroierons aux membres de notre Conseil d'Administration des restricted stock units au lieu d'options d'achat d'actions.